Département du DOUBS

Canton de Frasne

Arrondissement de Pontarlier

République française

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER

Nombre de Membres	
En exercice :	21
Présents au Conseil :	15
Ayant pris part au vote :	20
Ayant donné procuration :	5

Date de la convocation
23/06/2025

Séance du 27 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept juin à vingt heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.

Présents : Guillaume Bouhin, Caroline Blain, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Frédéric Garreau, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Olivier Marlot, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai
Procurations : Aline Carrière à Marie Destaing, Frédéric Dole à Isabelle Cuenot, Aline Louvrier à Nathalie Sievert, Christophe Michel à Guillaume Bouhin, Fabien Oleron à Olivier Marlot.
Excusée : Madeleine Chapellier
Secrétaire de séance : Guillaume Bouhin

Le Maire déclare la séance ouverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.

Délibération n° 2025-06-053

OBJET : **Carport pour le presbytère.**

Dans le cadre du marché de l'aménagement de la place de l'église, Monsieur le Maire propose de confier la réalisation de la structure du carport du presbytère, destiné à abriter deux véhicules, au lycée des métiers du bois de Mouchard (dans le cadre d'un partenariat pédagogique et technique).

Le montant estimatif des travaux de structure s'élève à 5 784.70€. A cette somme, viendront s'ajouter les prestations complémentaires nécessaires à l'achèvement de l'ouvrage à savoir : la maçonnerie, la couverture, la zinguerie et le montage. Le Maire précise que les travaux ne devront pas dépasser la somme de 18 139€ H.T, montant initialement prévu dans le marché.

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal, **à l'unanimité :**

- Approuvent le projet de réalisation du carport du presbytère confié au lycée des métiers du bois de Mouchard pour un montant H.T de 5 784.70€ ;
- Approuvent les travaux complémentaires à la structure bois pour un montant total ne dépassant pas 18 139€ H.T ;
- Autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

En séance, les an, mois et jour susdits.

MAIRIE DE LEVIER 25270 (DOUBS)

Le Maire,
Marc SAULNIER.

Envoyé en préfecture le 03/07/2025
Reçu en préfecture le 03/07/2025
Publié le
ID : 025-200068401-20250627-2025_06_053-DE